



DÉCHETS

Contrôle d'accès aux déchetteries : demandez votre badge !

À partir du 1^{er} octobre 2025, l'accès aux déchetteries de Saint-Louis Agglomération sera réservé aux habitants des 40 communes membres grâce à un badge indispensable.

Ça se passe sur :
tout le territoire



L'objectif est d'améliorer le fonctionnement des sites, tout en permettant leur accès aux seuls usagers du territoire.

Comment obtenir un badge ?

- En ligne : créez votre e-badge via le portail usager : agglo-saint-louis.ecocito.com
- En version carte physique : demande à effectuer sur le portail internet de la collectivité ou via un formulaire papier, disponible en mairie, en déchetterie ou sur le site de Saint-Louis Agglomération.



Flashez ce QR code pour créer votre e-badge

2^E TRIMESTRE 2025

Mise en place des barrières

1^{ER} OCTOBRE 2025

Badge indispensable

Qui peut obtenir un badge ?

Les propriétaires occupants ou locataires domiciliés sur Saint-Louis Agglomération.

Accès et conditions

Après avoir fourni les justificatifs nécessaires à la création du compte, les particuliers se verront délivrer un badge qui leur autorisera un quota de 52 passages gratuits par an en déchetteries. Au-delà, les passages supplémentaires seront facturés.